



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 30 juin 2009*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et DUFOUR Michel (DS)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT)
<u>Le Biot :</u>	ADAMEC Gilbert (DT)

Délégués absents :

MUFFAT Serge (DT Montriond), PEERSMAN André (DS Montriond), MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), MORAND Nathalie (DS Le Biot), POLLIEN Frédéric (DT La Baume), VULLIEZ Julie (DS La Baume), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), ROSSET Michel (DS Seytroux), HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et GREMAT Maryse (DS La Forclaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA)

0- Présentation de l'ADAPT SAMSAH CHABLAIS par Mlle PELUSO

Mlle PELUSO, accompagnée de plusieurs de ses collègues, présente aux membres du Conseil Communautaire l'ADAPT de la Haute-Savoie et plus précisément l'un de ses nouveaux services qui est le Service d'Accompagnement Médico-Social pour adultes Handicapés (SAMSAH).

L'ADAPT est une association nationale, reconnue d'utilité publique, qui regroupe plus de 40 établissements, 2000 salariés, intervenant auprès de personnes handicapées physiques. Centre de rééducation professionnelle installé à Evian-les-Bains, le Centre Jean FOA développe des activités de formation à destination de tous les publics et dans plusieurs secteurs (formation générale, secteur électrique et industriel, secteur tertiaire administratif, comptable et médico social, secteur tourisme). Il intègre, de plus, un service d'accompagnement médico-psychologique, un hébergement et la restauration.

Au sein de l'ADAPT de la Haute-Savoie a été mis en place depuis peu un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) dont les locaux se trouvent à Thonon-les-Bains. Ce SAMSAH est un service qui propose un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de la vie ainsi qu'un suivi médical en milieu ouvert de personnes handicapées physiques ou moteur, et ce grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs spécialisés et d'assistantes sociales, psychologues, médecins et infirmiers psychiatriques. Mlle PELUSO précise qu'une plaquette de présentation est en cours d'élaboration et sera transmise prochainement.

1- Marchés publics

1.1 Rénovation et sécurisation d'ouvrages de franchissement

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 20 mai 2009 pour la rénovation et la sécurisation d'ouvrages de franchissement sur la commune de Saint Jean d'Aulps (pont de Sous Saint Jean et pont du Nez Blanc). Elle précise qu'une seule entreprise a remis une offre dans le délai prévu, à savoir le groupement Giletto (Evian) / GRENAT (La Forclaz), pour un montant de 483 228,98 € HT. Elle propose, conformément au rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché à ce groupement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché au groupement GILETTO / GRENAT pour un montant de 483 228,98 € HT,

1.2 Aménagement de la salle culturelle de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 15 mai 2009 pour l'aménagement de la salle culturelle de la Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps. S'agissant d'un marché à procédure adaptée dont le montant est supérieur à 90 000 euros HT, elle précise qu'il appartient au Conseil Communautaire d'attribuer les lots de ce marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **décide d'attribuer** les lots suivants :
 - *Lot n° 2 : Menuiseries extérieures bois – Vitrerie*
 - Titulaire : SAS Bruno VERGORI (Allinges)
 - Montant : 3 630 € HT
 - *Lot n° 3 : Menuiseries intérieures bois*
 - Titulaire : SAS Bruno VERGORI (Allinges)
 - Montant : 15 300,00 € HT
 - *Lot n° 4 : Cloisons – Doublages*
 - Titulaire : SAS IPM (Cran-Gevrier)
 - Montant : 12 722,76 € HT
 - *Lot n° 5 : Mur mobile*
 - Titulaire : ALGAFLEX (Voiron)
 - Montant : 12 468,00 € HT
 - *Lot n° 6 : Faux plafonds – Isolation*
 - Titulaire : SPCP (Vieux-Charmont)
 - Montant : 12 960,25 € HT
 - *Lot n° 8 : Plomberie – Sanitaire – Ventilation*
 - Titulaire : SARL MOKRANI (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 39 939,00 € HT
 - *Lot n° 10 : Peinture*
 - Titulaire : ATEX (Cran-Gevrier)
 - Montant : 7 152,50 € HT
- **décide de déclarer infructueux** les lots suivants :
 - *Lot n° 1 : Démolitions – Sciage BA – Maçonnerie*
 - Motif : aucune offre reçue
 - *Lot n° 7 : Electricité – Chauffage électrique*
 - Motif : le montant de l'offre dépasse très largement l'estimation faite par le maître d'œuvre
 - *Lot n° 9 : Carrelages – Faïences*
 - Motif : les montants des offres dépassent très largement l'estimation faite par le maître d'œuvre

2- Gendarmerie : nouveau plan de financement

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le projet de construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps à Montriond a évolué suite aux dernières demandes des communes de la vallée. En effet, le projet initial était de 2 125 000 € HT hors terrain pour une surface habitable de l'ordre de 1 120 m² auxquels se sont rajoutés les locaux relatifs à l'activité « Montagne » et les logements relatifs aux renforts saisonniers, ce qui porte le projet à 2 747 000 € HT hors terrain pour une nouvelle surface habitable de 1 485,31 m².

Madame la Présidente, suite à la demande de l'OPAC de la Haute-Savoie mandataire de l'opération, propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur le nouveau projet d'une surface totale de 1 500 m² pour une enveloppe globale de 2 800 000 € HT hors terrain.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le nouveau projet de construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps d'une surface de 1 500 m² pour une enveloppe globale de 2 800 000 € HT (hors terrain),

Gilbert ADAMEC se pose la question de savoir à qui incombent les frais d'entretien du bâtiment. Stéphane PUGIN-BRON lui répond que la réglementation applicable est la même que celle qui s'impose à toute location, les petites réparations étant à la charge du locataire (la gendarmerie) et les gros travaux à la charge du propriétaire (la CCVA).

Jean-Claude MORAND insiste sur le fait que la CCVA ne devrait pas avoir à supporter seule les coûts des grosses réparations futures sur les bâtiments et que Morzine devrait participer également à ce financement.

Stéphane PUGIN-BRON propose de prévoir dans la convention à passer avec Morzine que les frais engendrés par les travaux incombant au propriétaire soient partagés de moitié entre la CCVA et Morzine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention entre la CCVA et la commune de Morzine pour le cofinancement des travaux de construction et d'entretien des futurs bâtiments de la gendarmerie.

3- Déchets

3.1 Déchetterie de La Vignette : modifications du règlement intérieur

Madame la Présidente rappelle le règlement intérieur de la déchetterie de la Vignette adopté par une délibération du 21 novembre 2006 et modifié par une délibération du 28 juin 2007 et une délibération du 18 décembre 2007. Elle propose de modifier à nouveau ce règlement intérieur.

- Article 4 : Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 13h45 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30.

- Article 5 : Déchets acceptés et interdits

Distinction entre les tissus propres et en bon état qui pourront être acceptés, stockés et remis à des associations d'aide sociale, de type Emmaüs, et les tissus sales ou en mauvais état qui seront incinérés avec les ordures ménagères.

Déchets refusés : ajout des déchets explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...) et des cuves, réservoirs et citernes à hydrocarbure.

- Article 6 : Conditions d'accès

Ajout : « Tout sac fermé se verra ouvert par l'agent afin de vérifier la justesse du tri ».

- Article 9 : Comportement des usagers

Ajouts :

« Ils doivent remettre les DMS à l'agent, seul habilité à entrer dans le local de stockage ».

« Il est interdit d'abandonner sur la plate-forme les récipients ayant servi à l'apport des déchets ».

- Article 10 : Responsabilité

Nouvel article : « l'utilisateur est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens et aux personnes à l'intérieur du site. L'utilisateur doit conserver sous sa garde tout bien lui appartenant et en aucun cas, la CCVA ne peut être tenue responsable des pertes ou vols qu'il pourrait subir du fait de sa négligence ».

- Annexe 2 : protocole déchets spéciaux pour les particuliers et les professionnels

Les ampoules et les néons sont enlevés de la liste des déchets spéciaux concernés par le protocole (car leur enlèvement est gratuit).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la déchetterie de La Vignette joint en annexe.

3.2 Convention avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente rappelle que les habitants de Montriond, d'Essert-Romand et de la Côte d'Arbroz ont accès à la déchetterie du Couard à Morzine.

Elle précise qu'à ce titre une convention financière doit être conclue avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps et ce afin de fixer les conditions financières à l'accès à la déchetterie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à passer une convention financière avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps pour l'accès à la déchetterie du Couard.

3.3 Refacturation des bio-seaux au SIVOM de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que des kits de compostage (bio-seaux, mélangeurs et guides du compostage) sont distribués gratuitement aux habitants de la vallée dans les déchetteries de La Vignette et du Couard. Elle précise que 200 kits ont été achetés par la CCVA pour un montant de 1 626,56 euros TTC et propose de refacturer au SIVOM de la Vallée d'Aulps les 50 kits qui lui ont été livrés ce qui représente un montant de 406,64 euros TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de refacturer les 50 kits pris par le SIVOM de la Vallée d'Aulps pour un montant de 406,64 euros TTC.

4- Pôle santé

4.1 Nouvelle mission confiée à SITEUM

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une nouvelle mission a été confiée au cabinet SITEUM concernant les bâtiments de la MGEN, à savoir la réalisation d'une étude complémentaire portant sur la réalisation d'une maison médicale et une autre relative à la création d'une cuisine centrale. Le coût de ces deux études est fixé à 10 800 euros HT.

4.2 Point sur l'avancée de l'étude

Madame la Présidente fait le point sur l'avancée de l'étude. Des contacts avec le docteur DELPORTE, l'association SOS Santé Vallée d'Aulps et la MGEN ont eu lieu récemment. Il apparaît que le bâtiment le plus adapté pour l'aménagement d'un pôle santé est le bâtiment E qui est par ailleurs le plus

récent. Malheureusement, la MGEN ne libère les locaux qu'en décembre 2012. Les travaux ne pourraient alors intervenir qu'en 2013 pour une ouverture en 2014 ce qui dans les circonstances actuelles est beaucoup trop tardif. C'est pourquoi des discussions sont en cours avec la MGEN pour qu'ils libèrent un certain nombre de m² du bâtiment E avant leur déménagement et ceci afin de permettre une installation provisoire des remplaçants à venir des docteurs Masson à Montriond et Delporte à Saint Jean d'Aulps qui devraient bientôt partir en retraite. Lors de la rencontre du 16 juin avec le docteur Delporte, ce dernier a insisté sur la difficulté actuelle pour trouver des médecins désirant s'installer en milieu rural et sur le fait qu'il lui paraît indispensable que la collectivité prenne à sa charge les loyers d'hébergement de ces médecins pendant une certaine période. Au vu de ces données et afin de garantir à la population locale un accès au soins efficace, Madame la Présidente propose une prise en charge par la CCVA des loyers d'hébergement pour les remplaçants à venir des deux médecins tant que le projet ne sera pas arrivé à terme et dans la limite d'un montant qui reste à définir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge, si besoin est, l'hébergement des remplaçants à venir des 2 médecins actuels pour un montant qui reste à définir.

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un courrier sera adressé aux docteurs Delporte et Masson afin de leur notifier cette décision.

5- Finances : DM n° 1

Madame la Présidente précise aux membres du Conseil Communautaire qu'une décision modificative doit être votée. Elle propose d'affecter les crédits suivants :

Dépenses :	611	14 000,00 €
Dépenses :	617	-19 200,00 €
Dépenses :	6135	1 200,00 €
Dépenses :	61551	4 000,00 €
Dépenses :	023	10 000,00 €
Recettes :	7472	6 000,00 €
Recettes :	7474	4 000,00 €
Dépenses :	2188-60	5 000,00 €
Dépenses :	2313-55	7 000,00 €
Recettes :	021-55	5 000,00 €
Recettes :	021-60	5 000,00 €
Recettes :	10222-50	2 000,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote, en dépenses et en recettes, les crédits proposés ci-dessus.

6- Questions diverses

6.1 Nouveau siège de la CCVA

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le nouveau siège de la CCVA sera à La Vignette d'ici 2012, à côté des locaux techniques comme prévu initialement.

6.2 Tarifs supplémentaires au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

6.2.1 Nouveaux tarifs à la boutique

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour des produits supplémentaires à vendre à la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs présentés dans le tableau joint en annexe.

6.2.2 Nouveaux tarifs à la tisanerie

Madame la Présidente, compte tenu de l'application de la TVA à 5,5% dans la restauration à compter du 1^{er} juillet 2009, propose de réduire les tarifs des produits en vente à la tisanerie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de la tisanerie présentés dans la carte jointe en annexe, ainsi que les deux tarifs complémentaires suivants :

- **Formule repas avec boisson : 11,50 € (au lieu de 13 €)**
- **Formule repas sans boisson (sauf bière) : 9,50 € (au lieu de 10,50 €)**

6.2.3 Rémunération des GPPS

Madame la Présidente rappelle la délibération du 28 août 2007 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de fixer à 35 euros la rémunération des GPPS pour une visite guidée d'une heure, en groupe ou en individuel, en français ou en anglais, et à 17,50 euros en cas d'annulation de visites. Elle propose de modifier ces rémunérations.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des GPPS à 37 euros pour une visite guidée d'une heure à une heure et quart, en groupe ou en individuel, en français ou en anglais, et à 18,50 euros cette rémunération en cas d'annulation de visites.

6.3 Futurs bureaux de l'ADMR des Dranses

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire du déménagement prévu des bureaux de l'ADMR des Dranses situés actuellement au Biot. Elle précise qu'il y a des fortes chances pour que les nouveaux locaux soient à Vailly.

6.4 Convention financière pour le Rés'Aulps

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCVA est compétente pour l'organisation, l'animation et la gestion du Rés'Aulps des bibliothèques de la Vallée d'Aulps. Elle rappelle également que l'association du Vieux Pont à Morzine met à disposition de la CCVA une animatrice pour l'animation du Rés'Aulps. Elle précise qu'une convention doit être passée avec l'association pour le fonctionnement et le financement de ce Rés'Aulps.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer une convention avec l'association du Vieux Pont pour le fonctionnement et le financement du Rés'Aulps des bibliothèques de la Vallée d'Aulps.

6.5 Point sur le personnel technique

Jean-Claude MORAND souligne les difficultés rencontrées actuellement au sein du personnel des services techniques, deux agents étant à ce jour en arrêt maladie.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition d'Hervé MERCIER, agent technique de La Forclaz, au profit de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps pour l'entretien de la voirie, pour la période du 6 juillet 2009 au 30 septembre 2009, avec une prolongation possible d'un mois. Elle précise que, pour ce faire, une convention doit être signée entre les deux collectivités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition d'Hervé MERCIER, agent technique de La Forclaz, au profit de la Communauté

de Communes de la Vallée d'Aulps pour l'entretien de la voirie, pour la période du 6 juillet 2009 au 30 septembre 2009, avec une prolongation possible d'un mois.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au mardi 8 septembre 2009 à 18h30.

Le Biot, le 31 juillet 2009
La Présidente